MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
🖷 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 11/03/2026
DCM 2026-03/05

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212900419-20260311-DCM_2026_03_05-DE

Convocation 27/02/2026 **Affichage 27/02/2026** **Nombre de Conseillers** **En exercice : 19** **Présents : 16** **Votants : 19** **Pour :15** **Contre :** **Abstentions :4**	**L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.** **Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, M. BOUGUENNEC Yann CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck. TREUJOU Maryvonne** **Absents excusés : M. PERROT Thomas, Mme BARRÉ Karine, Mme LE NADER Christelle** **Procurations : M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Karine BARRÉ à Mme Marie CORNIC LE STER ; Mme Christelle LE NADER à Mme Anita CALVARY LE METAYER** **Monsieur Yann BOUGUENNEC a été nommé secrétaire de séance.**

OBJET : AVENANT N°3 MARCHÉ PUBLIC : MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES, LOT 02, ENTREPRISE MORVAN

Concernant les travaux de réhabilitation de la maison paroissiale en Maison d'Assistantes Maternelles, le maître d'oeuvre a identifié la nécessité de déposer la cheminée jouxtant le bar-restaurant "Corayline". Cette dépose permettra de prévenir tout problème d'infiltration et de sécuriser le site face à un risque potentiel de chute pouvant représenter un danger pour les occupants de la MAM.

L'entreprise Morvan Construction propose un devis de 2 800,66 € HT pour répondre à ses nouveaux besoins de travaux.

Vu le code de la commande publique,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville au titre de l'opération 2201, "Maison d'Assistantes Maternelles"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à 15 voix Pour et 4 Abstentions :

- De **VALIDER** l'avenant d'augmentation n°3 du lot 02 "Gros oeuvre-Démolition" avec l'entreprise Morvan Construction relatif à l'opération de réhabilitation de la maison paroissiale en Maison d'Assistantes Maternelles.

  Marché initial du 27 février 2025 : 145 202,90 € HT

  Avenant n°1 du 27 mai 2025 : 10 171,20 € HT

  Avenant n°2 du 02 octobre 2025 : 2 011,89 € HT

  Avenant n°" du 26 février 2026 : 2800,66 € HT

  Nouveau montant du marché : 160 186,65 € HT

- D'**AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant ansi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray